Envoyé en préfecture le 09/12/2025
Reçu en préfecture le 09/12/2025
Publié le
ID : 029-212902654-20251127-D07_11_2025-DE

COMMUNE DE SAINTE-SÈVE

Extrait du registre des délibérations du conseil municipal

Séance du *27 novembre 2025*

L'an deux mil vingt-cinq, le vingt-sept du mois de novembre à vingt heure trente, se sont réunis dans le lieu ordinaire de leurs séances les membres du Conseil municipal de la Commune de Sainte-Sève, sous la présidence de Mme Anne Marie KERVIEL, Maire de Sainte-Sève, dûment convoqués le 21 novembre 2025.

Présent(s) : *Anne Marie KERVIEL, Gwendal MOREAU, Sylvain LESPAGNOL, Danielle DEBAT,* Katell DENIEL, Corinne IRVOAS, *Louis-Guillaume LOAEC, Véronique QUILFEN.*
Formant la majorité des membres en exercice.
Procuration : /
Absents excuses : *Marie HAMEURY, Servan BIHAN,* Yvon HERVE, Arnaud MADEC.
Le secrétariat a été assuré par : *Gwendal MOREAU*

Nombre de Membres en exercice :	12
Nombre de Membres présents :	8
Nombre de suffrages exprimés :	8
Votes Pour :	8
Votes Contre :	0
Abstention :	0

N°07/11 2025 Objet : Retrait du comité de jumelage Pays de Morlaix - Würselen

Le Comité de Jumelage Pays de Morlaix – Würselen est une association de type Loi 1901 dont la modification de statut a été adoptée par l'assemblée générale extraordinaire le 22 novembre 1996.

L'association a pour but de favoriser, dans le cadre des engagements pris par les communes et consignés dans la convention de jumelage signée par les maires des communes, l'établissement des relations entre les habitants des communes de Morlaix, Pleyber-Christ, Plourin-lès-Morlaix, Saint-Martin-dès-Champs, Sainte-Sève, avec ceux de la ville jumelle dans tous les domaines : scolaire, sportif, culturel, social, économique, etc ... afin de permettre une meilleure connaissance réciproque. A cette fin, l'association peut organiser des manifestations, échanges, rencontres, visites et séjours de délégations de la ville jumelle utiles afin de favoriser les échanges entre les villes jumelées.

Depuis quelques années, aucun sainte-sèviste n'adhère à l'association, la commune se retrouve à octroyer des subventions et participer au frais de réception sans que cela ne bénéficie à ses administrés.

Madame le Maire propose au Conseil Municipal de se retirer de l'association « Comité de Jumelage Pays de Morlaix – Würselen » à compter du 1er janvier 2026.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents,

- **DECIDE** de se retirer de l'association « Comité de jumelage Pays de Morlaix – Würselen » à compter du 1er janvier 2026.

Fait et délibéré en séance
Le 27 septembre 2025.

Le Maire
Anne Marie KERVIEL

MAIRIE de SAINTE-SEVE
29600 (Finistère)

Le secrétaire de séance,
Gwendal MOREAU

Publiée le : .....
Transmise au Représentant de l'État le : .....
M. le Maire certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte, et informe qu'il peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de Rennes dans un délai de deux mois à compter de sa publication et sa transmission aux services de l'État.